

Par courriel

Québec, le 2 août 2016

Madame Marjolaine Bisson, chargée de projet
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ville de Boucherville
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7

**Objet : Projet de stabilisation de berge et de réparation des structures de
soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent
Questions supplémentaires – 3^e envoi (DQ6)**

Madame,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires et à cette fin vous soumet les questions suivantes :

1. Vous attribuez une très grande valeur environnementale à la végétation terrestre du secteur du Vieux-Boucherville et malgré que des impacts sur la végétation subsisteraient après les travaux de construction, vous estimez l'importance globale de ces impacts sur la végétation comme très faible (PR3.1, p. 87 et DA14, p. 26). Compte tenu des modifications apportées à votre évaluation du nombre d'arbres ou de troncs à abattre ou à risque d'être abattus depuis le dépôt de l'étude d'impact, pourriez-vous nous donner les éléments qui vous ont permis d'arriver à une telle conclusion ? Pourriez-vous réévaluer l'importance globale qu'aurait la coupe d'arbres sur la végétation terrestre, sur les aspects esthétiques et visuels en fonction de la valeur environnementale, du degré de perturbation, de l'intensité de l'impact, de son étendue ainsi que de sa durée ?
2. Lors des audiences et à l'aide de photographies, certains participants se sont questionnés sur l'évaluation des impacts à la suite des travaux. Certaines photographies montrent la présence d'un certain nombre d'arbres situés à la base du mur de soutènement pour le tronçon 2 dans le secteur du Vieux-Boucherville, tronçon pour lequel il y aurait des travaux de réfection. Or, à la page 18 du document déposé DA14, vous indiquez qu'aucun arbre serait abattu ou risquerait d'être abattu. Pourriez-vous clarifier ?

La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 4 août prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission